Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 069-216902056-20261029-2026_89-DE

Séance du 01 octobre 2026
METROPOLE DE LYON
COMMUNE DE SAINT GENIS LES OLLIERES
CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de séance
Approuvé lors de la séance du 29 octobre 2026

MEMBRES PRÉSENTS :
Stéphane ANTHOARD, Paulette BERNABEU, Valérie BILLEQUIN, Vincent BOUDE, Stéphane CAGNY, Anne CALENDRAS, Lyliane CHARPENTIER, Céline CUCUMEL, Bérengère DETOEUF, Joffrey DUPOIZAT, Marion FAURE, Ghislain HECK, Nathalie JOIE, Elise MICHALLET, Céline NERIEUX, Thierry PASQUIER, Leopold PASTOR, Joëlle ROCHE, Arnaud ROY, Carole SCHIEPAN, Agnès VERPILLAT

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Pierre CICCIU	pouvoir donné à	Arnaud ROY
Didier CRETENET	pouvoir donné à	Céline CUCUMEL
Hector PENIN	pouvoir donné à	Joëlle ROCHE
François SAVIGNY	pouvoir donné à	Stéphane ANTHOARD
Cyrielle TABOUILLOT GRANGE	pouvoir donné à	Anne CALENDRAS

MEMBRES ABSENTS : Philippe GONNAND, Elodie JUNIQUE, Christophe MARAUX

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Céline CUCUMEL

OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire indique en préalable qu'il a rencontré M. Bossanne a deux reprises : échanges courtois avec une volonté de vouloir dialoguer et entrer dans certaines négociations tant pour le développement de l'entreprise que pour les intérêts de la commune. Retirer la délibération était un 1er pas vers l'entreprise dans l'optique des négociations.
M. Le Maire indique par ailleurs qu'il rencontrera lundi prochain le Préfet.
M. le Maire doit s'absenter s'agissant d'une délibération l'intéressant. Mme Faure préside la séance et donne la parole à Carole Schiepan rapporteur et représentante de la commune sur ce dossier.

1) DELIB 2026.10.01.01 Site de Chapoly Retrait de la délibération 2026-64 du 4 juin 2026

Mme Schiepan fait un résumé de cette délibération : le 4 juin le CM a retiré la délibération du 5 février qui actait l'acquisition et la revente le même jour du fort du chapoly.
Aujourd'hui remettre cette délibération enlevée fait revivre la délibération du 5 février. Ceci est le résultat de plusieurs échanges avec la Préfecture et fait suite à la rencontre avec M. Bossanne à propos de négociations à venir.
C'est un processus de négociation et un 1er pas vers l'actuel propriétaire : remettre la délibération de février.
Pas de question :
Unanimité des membres présents sans abstention

En l'absence de question et observation, Mme SCHIEPAN fait procéder au vote : UNANIMITÉ sans abstention

M. le Maire n'a jamais parlé en mal de M. Bossanne ou de la société Huttopia. M. Le Maire et M. Bossanne ont regretté que la presse fasse état de choses que ni l'un ni l'autre n'a dit exactement.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 069-216902056-20261029-2026_89-DE

Mme Roche souhaite savoir les animations sur octobre rose : Bureau de l'espoir devant le grand portail de l'écoles (ce bureau se déplacera sur la commune sur les places), façade HV en rose, tenue pour une marche au départ de la course pour l'échauffement. Une conférence le 5 octobre 14h00 en salle des fêtes, puis le 15 octobre à la salle des fêtes. Evènements gratuits.

Une question du public : Le Maire procède à la lecture : que deviennent les réfugiés au niveau de chapoly. Petit à petit, ils ne seront plus là, il reste encore 84 personnes sur forum réfugiés. Mme Schiepan indique qu'ils vont être relogés au fur et à mesure et sur des logements diffus aux abords de la métropole. Les équipes seront donc en itinérance pour les visiter. M. le Maire indique que fin 2026, les départs commenceront. Le bâtiment deviendra complètement vide, et M. le maire en reparlera quand la discussion sera plus avancée avec M. Bossanne.
M. Pastor demande si cela correspond à ce qui avait été annoncé à l'origine. Mme Schiepan répond que non.

En l'absence de questions supplémentaires de la part des membres du conseil municipal et du public, Monsieur le Maire remercie les personnes présentes et lève la séance à 20h21

SIGNATURE DU PRESIDENT ET DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Joffrey DUPOIZAT **Céline CUCUMEL**

